Ecole Primaire Georges LEVY
64 avenue Georges Lévy 69 200 Vénissieux

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE n°1 – 2020-2021

SEANCE DU CONSEIL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020 DE 18H à 20H

EN VISIOCONFERENCE

- **ont assisté avec voix délibérative** (sous réserve de présence lors du vote) = 21 voix
  - **DDEN : 0 voix**
  - **Élus FCPE : 3 voix**
    Titulaires : M. Buisine, Mme Da Silva Pereira, Mme Quaquin
  - **Élus de la ville de Vénissieux : 0 voix**
  - **Enseignant spécialisé du RASED : 0 voix**
  - **Équipe enseignante : 18 voix**
    Directrice : Mme Benchalal
    Elémentaire : Mme Bonnavion, Mme Brunet, Mme Cérésole, Mme Dessertine, Mme Ducroix, M. El Abed, Mme Hainzelin, Mme Jarry, M. Payet-Maugeron, Mme Perez, Mme Sztuler-Ducros, Mme Teani,
    Maternelle : Mme Baraquin, Mme Di Bartolo, Mme Fabre-Al Douri, Mme Masse, Mme Schiffer

- **ont assisté avec voix consultative :**
  Mme Jaillet, enseignante remplacée rattachée à l'école
  Mme Vignon, Infirmière municipale, Mairie
  M. Vito, Référent du temps périscolaire, Mairie

- **Personnes excusées :**
  DDEN : Mme Vigne, Mme Malfondet

  Elus FCPE : : Mme Berlier, M. Berlier, Mme Coquard, Mme Jebari, Mme Lamiri,
  -
  - Enseignants : Mme Chatanay (80%), Mme Dumont (en arrêt), Mme Péquignot
  - Enseignants spécialisés du RASED : Mme Ferry
  - Inspectrice de l'Education Nationale de Vénissieux 1 : Mme Goulefer
  - Maire de Vénissieux :
    - Madame le Maire, Mme Picard
    - Conseillère municipale, Mme Charrel
    - Chef du service Education, Mme Carcouet,

Secrétaire de séance : Mme Benchalal
Assisté par M. Payet-Maugeron sur le plan technique et dans l'animation de la visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Composition et attributions du conseil d'école *(règlement en pièce jointe)*
2. Lecture et approbation du PV du conseil d'école du 12 mars 2020 *(pv en pièce jointe)*
3. Effectifs au 3 novembre 2020 et répartition des classes
4. Le règlement intérieur des écoles (*soumis au vote des membres du conseil*) *(en pièce jointe)*
5. Projet d'école 2016-2020 :
   - Actions 2020-2021
   - Sorties, spectacles liés au projet de classes
   - Calendrier événementiel
6. Crédits alloués (Ville de Vénissieux, Conseil de parents d'élèves, OCCE)
7. Temps périscolaire : projet et organisation
   - Garderies du matin
   - Temps méridien et du soir
8. Sécurité :
   - Sécurité routière aux abords de l'école : nombre de passages de la police municipale devant l'école depuis la rentrée et nombre de verbalisations effectuées
   - Exercices d'évacuation en cas d'incendie
   - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Dates des conseils d'école de l'année 2020-2021 (18h-20h) :

- mardi 3 novembre 2020
- jeudi 4 février 2021
- mardi 25 mai 2021

Ce conseil d'école a débuté par la présentation par chacun des membres du conseil présent en visioconférence et par quelques indications quant à l'usage des micros, caméras, et sur l'usage de l'écran pour interagir.

Mme Vigne, qui ne peut pas participer pour des raisons techniques, tenait à faire part, à nouveau, à l'équipe pédagogique de sa sympathie et sa solidarité ainsi que celle des DDEN dans cette période si douloureuse où les enseignantes et enseignants sont en première ligne pour transmettre les valeurs auxquelles nous sommes toutes et tous attaché.es. Elle réaffirme ainsi toute sa confiance et son soutien.

Mme Carcouet et Mme Charrel qui devaient assister au Conseil en présentiel, ne seront pas en mesure d'y assister en visioconférence.
*Un courriel nous a été adressé après la tenue du Conseil pour apporter des réponses aux questions portées à l'ordre du jour concernant **l'action municipale**.*

1. Composition et attributions du conseil d'école *(règlement en pièce jointe)*

- **Attributions du conseil d'école et modalités de concertation**

Un rappel de la composition, du fonctionnement et des attributions du conseil d'école est fait :

- le conseil d'école est composé de membres disposant d'une voix délibérative et de membres pouvant y assister sur invitation (disposant d'une voix consultative).
- le conseil traite des questions relatives au fonctionnement général de l'école concernant le temps scolaire et périscolaire, valide le projet d'école, vote le règlement intérieur de l'école…

Le règlement intérieur du Conseil d'école est présenté (*annexe 1*).

GROUPE SCOLAIRE	
Nombre de voix délibératives	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Le règlement est approuvé.

- **Présentation des membres du conseil 2020-2021**

Chaque membre du Conseil est invité à se présenter.

- **Présentation de l'équipe pédagogique et éducative :**

Enseignants – Atsem :

Classe	Enseignant(s)		Atsem *(1)*
TPS PS	Wilhemine Schiffer		Sarah Alkhal
TPS PS	Mélodie Chatanay (80 %)	Esther Di Bartolo (20 %) : mardi	Ludivine Richard
PS MS	Fanny Masse		Lisa Lara
MS	Emilie Dumont actuellement remplacée par Aude Baraquin		Mélanie Clerc
MS GS	Lucille Fabre-Al Douri (80 %)	Esther Di Bartolo (20 %) : vendredi	Véronique Banos
GS	Marion Péquignot		Martine Crouzet

Classe	Enseignant(s)	
CP	Delphine Bonnavion	Aurore Teani
CP CE1	Elodie Ducroix	
CE1	Alexandra Delmarre actuellement remplacée par Justine Jarry jusqu'au 5 février 2021	Anne-Sophie Sztuler-Ducros (80 %) Léa Hainzelin (20 %) : vendredi
CE1 CE2	Marjorie Dessertine	
CE2	Pierre Payet-Maugeron	
CE2 CM1	Lola Brunet	
CM1 CM2	Aurélie Perez	
CM1 CM2	Thomas El Abed	
ULIS	Clotilde Cérésole	
Direction	Zina Benchalal	

Aide humaine auprès des élèves en situation de handicap :

- Accompagnant auprès des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

AESH /ULIS	Mme Pamela Gotail	A temps plein
AESH	Mme Nabila Chellali Mme Fatou Diouf	A temps plein

Hors ULIS, au 16 octobre 2020, 4 élèves en situation de handicap bénéficient d'une aide humaine individualisée (3) ou mutualisée (1) sur décision de la MDPH *(Maison Départementale des Personnes Handicapées).*
Aujourd'hui, nous connaissons quelques difficultés pour assurer cet accompagnement car nous avons 1 AESH en arrêt maladie.

Personnel de santé :

Suivi des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans *(2)*	Suivi des enfants à partir de 5 ans
Médecin de PMI : Dr Voisin, Dr Bonnefoy	Médecin scolaire : Dr Beaud n'est plus en poste sur le secteur de l'école, nous sommes dans l'attente d'informations quant à son remplacement
Infirmière puéricultrice PMI : Lydie Pierret	Infirmière scolaire municipale : Annabelle Vignon (permanence assurée le vendredi)

(2) La PMI assure le suivi des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés (R.A.S.E.D.)
L'équipe RASED composée de 3 personnes reste la même :
- **Mme Marie-Pierre Dufour Pujol**, psychologue scolaire : permanence le jeudi ou sur rendez-vous.
- **Mme Agnès Girard, enseignante chargée des aides à dominante relationnelle** (maîtresse G) : présence le jeudi.
- **Mme Colette Ferry, enseignante chargée des aides à dominante pédagogique** (maîtresse E) ***:*** présence le lundi après-midi et le mardi matin)

Le Rased peut intervenir :

- directement auprès des élèves par une prise en charge individuelle ou au sein de petits groupes,
- ou indirectement, par des conseils donnés aux enseignants.

Les coordonnées du RASED, ainsi que les coordonnées de Céline Bart, Enseignante Référente pour la

Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ERSH), sont à la disposition des familles par voie d'affichage aux entrées des écoles et sur le blog de l'école.
Une information via le cahier de liaison sera aussi faite prochainement après mise à jour des informations concernant la santé scolaire.

- **Élections des représentants des parents d'élèves le vendredi 9 octobre 2019 :**

	2020-2021	2019-2020	2018-2020
Electeurs inscrits	347	363	367
Suffrages exprimés	171	150	164
Taux de participation	**49%**	**41%**	**44%**
Bulletins blancs ou nuls	79	64	59
Proportion blancs/nuls// votes exprimés	46%	43%	36%

La liste FCPE a donc été élue à 100 % des votes exprimés, soient 8 parents élus.
Malgré l'organisation d'un tirage au sort parmi les parents volontaires et faute de parents volontaires, les 8 sièges restants n'ont pas été pourvus. Le conseil de parents d'élèves dispose donc de 8 voix délibératives.

2. Lecture et approbation du PV du conseil d'école du 12 mars 2020

Pour mémoire, le conseil d'école programmé le 9 juin 2020 a été annulé pour respecter les mesures sanitaires alors de rigueur durant la période de déconfinement progressif.

GROUPE SCOLAIRE	
Nombre de voix délibératives	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Le procès-verbal est approuvé.

3. Effectifs au 2 novembre 2020 et répartition des classes

- **En maternelle : 6 classes ordinaires**

		niveau					
	Au 02/11/2020	TPS	PS	MS	GS	**Total classe**	Enseignants
classes	TPS PS	10*	10			**20**	Mme Schiffer
	TPS PS	6*	13			**19**	Mme Chatanay
	PS MS		9	13		**22**	Mme Masse
	MS			21		**21**	Mme Baraquin
	MS GS			10	10	**20**	Mme Fabre-Al Douri
	GS				23	**23**	Mme Péquignot
	Total par niveau	**16***	**32**	**44**	**33**	**125**	138 en 11/2019

* Parmi les TPS, 4 enfants profitent d'une rentrée différée (en novembre et au plus tard en janvier) pour leur laisser le temps de l'acquisition de la « propreté ».

- **<u>En élémentaire : 10 classes ordinaires et 1 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)</u>**

		niveau								
	Au 02/11/2020	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total classe 1	ULIS (inclusion)	Total classe 2	Enseignants
classes	CP	11					**11**		**22**	Mme Bonnavion
	CP	11					**11**			Mme Teani
	CP CE1	7	6				**13**	1	**14**	Mme Ducroix
	CE1		11				**11**	1	**22**	Mme Sztuler-Ducros
	CE1		10				**10**			Mme Jarry
	CE1 CE2		6	7			**13**	1	**14**	Mme Dessertine
	CE2			20			**20**	1	**21**	M. Payet Maugeron
	CE2 CM1			5	13		**18**	2	**20**	Mme Brunet
	CM1 CM2				6	14	**20**	2	**22**	Mme Perez
	CM1 CM2				6	15	**21**	2	**23**	M. El Abed
	Total par niveau 1	**29**	**33**	**32**	**25**	**29**	**148**			
	ULIS (inclusion)		3	1	2	4		**10**		Mme Cérésole
	Total par niveau 2	**29**	**36**	**33**	**27**	**33**			**158**	

Question CPE : Comment s'est effectué le choix d'avoir autant de doubles niveaux cette année ?

- en maternelle, la structure de classe est quasi identique à l'année précédente ; on compte cette année une seule classe de PS MS (contrairement à l'année précédente où on comptait 2 classes de PS MS), donc il y a moins de classe en double niveau cette année,
- en élémentaire, seul changement quant au double niveau, c'est la classe de Mme Ducroix qui a en charge 1 classe de CP CE1 cette année (1 CP l'année dernière)

  Dans la constitution des classes, les effectifs par niveau qui s'imposent à nous sont à mettre en parallèle avec le nombre d'enseignants affectés à l'école.

M. Buisine pose la question de la possibilité par exemple d'1 CM1 pur à 25 au regard des chiffres.
Mme Benchalal indique que lors de la constitution des classes et la répartition des élèves en juin et juillet, on recherche l'équilibre entre nombre d'élèves et nombre de postes d'enseignant. Il s'agit aussi de trouver un équilibre sur d'autres points importants ; nombre de filles/garçons, élèves en situation de handicap, hétérogénéité en termes de niveaux des élèves… Hors CP CE1, qui profitent du dispositif de dédoublement des classes avec 13 élèves maximum à la rentrée, sur les autres niveaux de classe au regard du nombre d'enseignants, la moyenne des effectifs de classe était de 20 élèves.

Dans le cadre de la mesure « 100 % de réussite au CP et au CE1 », les classes de CP et de CE1 bénéficient du dispositif de dédoublement des classes (1 enseignant pour 13 élèves).
Mme Teani et Mme Sztuler-Ducros, qui travaillent en co-enseignement dans leur classe respective, interviennent dans les autres classes, du CP au CM2, soit en co-intervention dans les classes, soit en prenant en charge hors de la classe des élèves au sein de petits groupes de besoin.
Lors de ces interventions à hauteur de 25 % maximum de leur temps de travail, Mme Bonnavion et Mme Jarry assurent chacune, seule dans leur classe respective les apprentissages (en anglais, EPS, Education artistique ou en EMC) en classe non-dédoublée.
Cette organisation a été actée en équipe afin de pouvoir plus particulièrement apporter une aide

supplémentaire aux élèves qui, lors du confinement et du déconfinement progressif, se sont trouvés en très grande difficulté parfois même en déconnexion avec l'école jusqu'en septembre, selon le choix des familles. Cette aide est organisée en cohérence avec le RASED qui s'est aussi mobilisé sur cet accompagnement spécifique.

4. Le règlement intérieur des écoles (*soumis au vote des membres du conseil*) *(en pièce jointe)*

Le règlement intérieur s'applique aux parents, aux élèves, au personnel de l'école et à toute personne susceptible d'être présent dans l'enceinte de l'école.

Les règlements sont présentés aux membres du Conseil et soumis au vote.

Règlement Ecole maternelle	
Nombre de voix délibératives (1)	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Règlement Ecole élémentaire	
Nombre de voix délibératives (1)	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Les règlements des écoles sont approuvés.

5. Projet d'école 2016-2020 :

- EILE (Enseignement Internationaux de Langues Etrangères)

Des EILE peuvent être mis en place dans les écoles en fonction de la carte scolaire établie au mois de juin précédent la rentrée des classes ; les parents ont été invités à répondre à un questionnaire mentionnant la langue (arabe, italien, portugais, turc) qu'ils souhaiteraient voir enseignée à leur enfant.
Ces EILE sont gratuits et en direction des élèves du CE1 au CM2 (voire de 6ème) à raison de 1h30 par semaine. Ces cours sont assurés par des enseignants nommés par les ambassades des pays concernés et si 15 élèves minimum y sont inscrits.
Recensement des demandes d'inscription :

Arabe : 21 demandes	Italien : 2 demandes	Portugais : 1 demande	Turc : 1 demande

Cependant, il n'a pas été possible pour les pays partenaires de mettre un enseignant à disposition à l'école Georges Lévy. Donc pas de mise en place d'un EILE à l'école.

- actions 2020-2021

Titre de l'action	Domaine d'activité	Classes	Nombre d'élèves
Voyage dans le temps (présentée par Mme Schiffer)	• Mobiliser le **langage** dans toutes ses dimensions • Se situer dans l'espace et dans le temps	6 classes de CYCLE 1 Maternelle	125
Objectif : améliorer les compétences langagières - autour de grandes « périodes » de l'Histoire (le temps des dinosaures, l'homme de Cro-Magnon pour la Préhistoire, l'Egypte Ancienne pour l'Antiquité, le temps des chevaliers pour le Moyen-âge, la conquête de l'espace pour la période contemporaine), - en favorisant l'acquisition du langage oral par le biais de la littérature de jeunesse et des arts. Des albums ont été sélectionnés par les enseignantes en fonction du niveau de classe pour chaque période qui servent de supports visuels au langage.			

La boutique Lévy (présentée par Mme Perez)	• Enseignement Moral et Civique • Mathématiques	10 classes de cycles 2 et 3 Elémentaire	158

Objectif : travailler le calcul mental et la gestion de la monnaie en mettant en place une activité concrète tout en sensibilisant les élèves au développement durable (limiter le gaspillage et la surconsommation du petit matériel de classe individuel ou collectif)

Par la mise en place de la monnaie Lévy pour la location du matériel de classe, les élèves disposent d'un budget et apprennent :
- à manipuler l'argent en étant soit l'emprunteur soit la personne en charge de la boutique,
- à mettre en œuvre des stratégies de calcul mental pour donner l'appoint, rendre la monnaie ou faire des échanges de monnaie,
- à calculer avec les nombres à virgule (Cycle3),
- à être autonome et responsable dans la gestion de leur matériel et de leur budget,
- à anticiper ses besoins et mettre en place une stratégie pour réduire ses emprunts ou renflouer son porte-monnaie (en réalisant des tâches utiles au collectif, classe ou école),
- à communiquer à l'oral leur demande et ainsi améliorer les compétences langagières.

Avec demande de financement pour l'achat de monnaie factice et de petits porte-monnaie individuels.
Projets subventionnés par la Ville : 100 €

Jouons ensemble la comédie ! (présentée par Mme Bonnavion)	• Français : comprendre et s'exprimer à l'oral / **langage** oral et culture littéraire • Parcours d'éducation artistique et culturelle	10 classes de cycles 2 et 3 Elémentaire	158

Action conduite depuis l'année 2018-2019, qui n'a pu être menée à terme en 2019-2020.
Objectif : améliorer les compétences langagières (comprendre et s'exprimer à l'oral) par la mise en place d'activités orales autour d'œuvres littéraires

Les élèves découvrent le genre théâtral par :
- la lecture de textes empruntés à la littérature de jeunesse et à la littérature patrimoniale.

Ils sont ainsi amenés à travailler :
- la lecture à voix haute pour améliorer la fluidité,
- l'expression orale et les aptitudes à communiquer.

L'action devrait se concrétiser par un projet artistique collectif en présentant aux autres son travail (saynètes, racontage, théâtre d'ombres, spectacles de marionnettes…).
Toutes les classes sont préinscrites pour assister à 1 spectacle au Théâtre de Vénissieux au cours de l'année.

Mme Benchalal indique que les sorties au théâtre prévues en novembre sont annulées au regard du contexte sanitaire.

Festival du cinéma « Les Palmes du Moulin » (présentée par Mme Perez)	• Enseignement Moral et Civique • Parcours d'Enseignement Artistique et Culturelle • Français	CM1 CM2 de Mme Perez / ULIS Elémentaire	24

En partenariat avec Steed Cavalieri, réalisateur et responsable du secteur Enfance au Centre Social du Moulin à Vent.
Sur un thème imposé, cette année « Un film qui se termine par un twist final », c'est à dire avec une fin qui nous laisse en suspens, chaque école/collège du quartier reçoit aussi un sous-thème. A Lévy, il s'agit de la comédie musicale.

La classe doit donc créer une comédie musicale en inventant une histoire, la transformer en scénario, en écrire le storyboard, créer les décors pour préparer le tournage. Les élèves assureront divers métiers liés au cinéma : comédiens, techniciens (cameraman, preneurs de sons…).

Ce projet est conduit par la classe de CM1 CM2 de Mme Perez et les élèves de l'ULIS en partenariat avec l'équipe d'animation périscolaire de la Maison de l'Enfance.			
Tous au compost ! (présentée par Mme Brunet)	• Éducation au **développement durable**	Toutes les classes de la TPS au CM2 Primaire	290
En partenariat avec Métropole de Lyon, Association Trieves Compostage et Environnement, (domaine d'activité : réduction des déchets à la source par la promotion du compostage), le service Environnement de la Mairie de Vénissieux, et la Maison de l'Enfance Joliot Curie. Il s'agira de recycler les déchets organiques du restaurant scolaire en élémentaire dans un premier temps pour à terme faire de même avec les déchets du restaurant scolaire en maternelle. Le compost ainsi obtenu servira à alimenter les jardins de l'école ; le jardin aromatique et les 2 jardins potagers. L'association Trieves, représentée par Mme Léa Kerninon, nous accompagne sur 18 mois : - dans la mise en place et le suivi du projet, - sur la sensibilisation des élèves à la réduction des déchets par leur pesée régulière dans l'année et l'évolution de ces pesées dans le temps, - sur la formation des enseignants, - sur la formation des délégués de chaque classe. Les bacs ont été posés le mardi 6 octobre dans la cour de l'élémentaire et, enseignants et délégués, ont été formés aux « gestes du compost » ce même jour. La Métropole finance les heures de vacations horaires de l'Association Trieves. La Ville de Vénissieux assurera l'apport de matières sèches, de broyat.			

Ces actions sont menées en continuité de celles déjà existantes dans le cadre du parcours citoyen et éco-citoyen, toujours dans une perspective plus large de travailler le sens des responsabilités, du débat, de former l'esprit critique de nos élèves…

L'actualité aujourd'hui nous conforte dans notre travail mené de longue date auprès des enfants et notamment dans le cadre des conseils de classe et des conseils d'enfants (en partenariat avec le périscolaire)…
Ces actions permettent de travailler en situation la prise de parole, les échanges, les débats et sur le « comment faire ensemble, construire ensemble ? ».

Cette année s'est aussi tenue l'élection au **Conseil Municipal des Enfants (CME)**. Deux représentants par école sont élus pour représenter non pas l'école mais le quartier pour essayer de rendre acteurs les enfants en dehors de l'école aussi.
Mahissa Krimat (CM1) et Jessim Jallali (CM2) ont été élus le 16 octobre par leurs 90 camarades de CE2, CM1 et CM2 au Conseil Municipal des Enfants 2020-2022.
Félicitations à eux et aux 6 autres candidats (et à leurs parents qui ont soutenu leur enfant dans leur candidature par leur engagement à les accompagner hors temps scolaire)
Ils ont su partager avec leurs pairs leurs ambitions pour une « Ville meilleure » lors de la compagne électorale, une Ville encore plus écologique, solidaire en proposant des idées concrètes et réalistes souvent sans démagogie.
D'autres actions sont en cours de rédaction :

- **Une semaine ou une quinzaine « Sport et santé »** initiée par et en partenariat avec la Maison de

l'Enfance Joliot Curie représentée par M. Vito
Il s'agirait de planifier une semaine ou quinzaine au cours de laquelle, des temps forts seront prévus au cours des apprentissages conduits en classe (et selon les niveaux de classe) autour de thèmes définis par la Maison de l'Enfance et l'équipe enseignante parmi différentes propositions : hygiène des mains, hygiène bucco-dentaire, sommeil/écran, gestes de premiers secours, l'intérêt des activités sportives…

Différents partenaires pourront être sollicités : l'infirmière scolaire, les ateliers santé ville, les étudiants en odontologie (dans le cadre du service sanitaire entre février et avril), la croix rouge…

Madame Quaquin demande si le lavage des dents après le repas à la cantine est toujours de rigueur. Madame Benchalal indique qu'à sa connaissance oui et au moins pour les élèves du cycle 2. Elle laissera le soin à M. Vito lors de la présentation du projet périscolaire de confirmer cela.

- **Les actions du Conseil école-collège**

Chaque année un programme d'actions est établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré :

- projet inter degré « Les passeurs d'histoires », 1 classe de 6ème et 1 classe de primaire (de la maternelle au CM2) s'associent autour d'une thématique commune, la réécriture d'un conte » et partageront à terme leurs histoires revisitées sous la forme de leur choix (lectures, saynètes, dessins, chansons…) lors de rencontres programmées en avril. L'objectif premier sera d'améliorer les capacités langagières (lire, écrire, parler) de nos élèves,
- réflexion en cours quant à l'accueil des CM2 au sein de classe de 6ème au collège comme cela a pu se faire l'année précédente en décembre. Le contexte sanitaire conseillant de limiter fortement le brassage des élèves, un accueil en décembre ne sera pas envisageable,
- dans le domaine du développement durable, les projets seront partagés aussi.

Madame Quaquin pose la question de l'organisation de la traditionnelle remise de dictionnaires à nos anciens élèves de CM2, aujourd'hui au collège. Remise qui n'a pas pu se faire en fin d'année en juin-juillet 2020 étant donné le confinement. Est-il possible de l'organiser prochainement ou doit-on la repousser de nouveau.

Mme Benchalal indique que cette remise ne sera pas possible dans l'immédiat. Cela n'a pas pu se faire à la rentrée quand cela était encore possible avant le nouveau protocole sanitaire renforcé car les dictionnaires commandés et offerts par le Conseil de Parents d'Elèves n'étaient pas encore disponibles.

Le contexte actuel nous impose d'attendre en espérant une accalmie en janvier voire plus tard dans l'année. Il serait dommage de faire cette remise de manière informelle en faisant venir à l'école les élèves sans organiser un moment plus officiel et festif.

Mme Benchalal sollicite le CPE quant à une organisation possible auquel il aurait songé.

M. Buisine indique que cela avait été évoqué avec Mme Perez à la réception des dictionnaires quant à la possibilité de faire rentrer les anciens élèves dans l'école, même avant le protocole renforcé.

Mme Benchalal confirme que cela aurait pu se faire avant le confinement actuel, en extérieur, en dehors de la présence des écoliers, en appliquant les consignes de distanciation, le port du masque obligatoire.

Aujourd'hui, il serait contradictoire de faire déplacer les collégiens à l'école alors que les déplacements sont limités.

Les écoles sont par ailleurs invitées à limiter de façons drastique les temps de concertation en présentiel

(conseil d'école, conseil des maîtres et concertation parents-enseignants).

La période de l'année n'apparait pas propice à un accueil en extérieur. Si nous restons dans l'idée d'un réel accueil de nos anciens élèves dans le cadre d'une remise officielle, il serait plus judicieux d'attendre que les consignes soient moins strictes.

En définitive, M. Buisine suggère peut-être effectivement d'attendre les beaux jours.

- sorties, projets de classe liés au projet d'école (présentés par les enseignants)

Au regard du contexte actuel, certaines sorties sont en suspens, bien que programmées.
Les sorties programmées en novembre au théâtre de Vénissieux sont à ce jour annulées.

Classe(s)	Intitulé du projet	Domaine d'appren-tissage	Objectif d'apprentissage	Dates	Lieu	Tranport	Partenaires Intervenants
CE2 CM1CM2 A et B	Boules Lyonnaises	EPS	Conduire et maitriser un af-frontement individuel Coordonner et contrôler ses actions motrices	De septembre à dé-cembre 2020 CM A et B : mardi CE2 : jeudi	boulo-drome Lego-dec	Car	Ville de Vénissieux ETAPS M. Rovera
CM1CM2 A et B	Cycle piscine	EPS	Réaliser une performance mesurée, adapter ses dé-placements à des environ-nements variés.	D'avril à juin, 2 fois par semaine	CNI	à pied	Ville de Vénissieux Maître-nageur
CE2 CM1	Cycle Gymnas-tique	EPS		De janvier à mars (à confimer)	Ecole ?		Ville de Vénissieux ETAPS M. Rovera
CE2 CM1	Les droits de l'en-fant	EMC Arts	En cours de réflexion	A définir	Ecole		Maison de l'En-fance Equipe d'animation du temps périsco-laire
CP-CE1 CE1 CE1-CE2	Cycle piscine	EPS	Réaliser une performance mesurée, adapter ses dé-placements à des environ-nements variés.	De septembre à mi-dé-cembre, 1 fois par se-maine	CNI	à pied	Ville de Vénissieux Maître-nageur
CP	Cycle piscine	EPS	Réaliser une performance mesurée, adapter ses dé-placements à des environ-nements variés.	De mi-décembre à avril, 1 fois par semaine	CNI	à pied	Ville de Vénissieux Maître-nageur
CE2	Le Petit Chaperon louche	Arts Français	Assister à un spectacle Faire des liens avec l'œuvre originale	Avril 2021 (à confirmer)	Théâtre de Vé-nissieux	Car	Ville de Vénissieux
CP CP CE1	?	Arts Français	Assister à un spectacle	Mars 2021 (à confirmer)	Théâtre de Vé-nissieux	Car	Ville de Vénissieux
Tous les CP	Voyage autour du Monde	Arts (arts vi-suels et éducation musicale)	Découvrir les 7 Merveilles du Monde et des musiques de différents continents	Tout au long de l'année	Ecole		
Mater-nelle	Spectacle : un conteur à l'école	Arts	Assister à un spectacle	En décembre (à confir-mer)	Ecole		
Mater-nelle	Viste d'un château			Avril mai (à confirmer)	A définir		
Mater-nelle	Le planétarium à l'école			Juin (à confirmer)	Ecole		

- Calendrier événementiel (évoqué rapidement du fait de la crise sanitaire qui nous laisse dans

l'incertitude quant au possible)

- **Foulée**
  - foulée de l'école 2020 : à reporter, les contraintes actuelles ne permettent pas de la maintenir
  - foulée Vénissiane : annulée du fait de la crise sanitaire,
- **Fête du printemps déguisée** : 20 mars 2021 (le thème reste à définir),
- **Kermesse** : date à définir avec le CPE.

6. Crédits alloués (Ville de Vénissieux, Conseil de parents d'élèves, OCCE)

- **Ville de Vénissieux**

Les écoles maternelles et élémentaires perçoivent annuellement des crédits pour répondre à leurs besoins de fonctionnement. Ces crédits servent à acquérir les fournitures, les manuels, le matériel sportif et les documents de bibliothèque nécessaires à l'ensemble de l'école.

Deux types de crédits sont alloués :

- **les crédits dits « adjudicataires »**, qui permettent de commander les fournitures chez le titulaire des marchés, la Librairie laïque.
- **les crédits « libres »** versés sur le compte OCCE de l'école, qui permettent d'acquérir des fournitures spécifiques et du matériel éducatif non prévu par le titulaire du marché.

Les crédits ont été calculés et versés sur la base des effectifs prévisionnels de la rentrée 2020, soient 135 élèves en maternelle et 159 élèves en élémentaire (hors ulis).

Crédits- école maternelle	**Budget 2020-2021**		**Observations**
	Par élève	***Total***	
fournitures et livres de classe BCD matériel de sport	23,00 €	3 105,00 €	Crédits libres et abonnements versés le 25/08/2020
libres/fournitures (cahier de liaison…)	9,00 €	1 215,00 €	
abonnements		92,00 €	
Transports scolaires		395,01	3 cars x 131,67 € (0-50 kms extra-muros)
Total des crédits adjudicataires, libres (hors abonnement, transports scolaires)	**32,00 €***	**4 715,01 €**	38,02 € sur la base de 124 élèves inscrits au 1er septembre

Crédits- école élémentaire	**Budget 2020 - 2021**		**Observations**
	Par élève	***Total***	
fournitures et livres de classe BCD matériel de sport	31,00 €	4 929,00 €	
libres/fournitures (cahier de liaison…)	6,00 €	954,00 €	Crédits libres et abonnements versés le 22/09/2020
Classe spécialisée ULIS		470,00 €	
abonnements		92,00 €	
Transports scolaires		526,68 €	4 cars x 131,67 € (0-50 kms extra-muros)
Total des crédits adjudicataires, libres (hors ulis, abonnement, transports scolaires)	**37,00 €***	**6 409,68 €**	40,56 € sur la base de 158 élèves inscrits au 1er septembre

Les crédits alloués par élève* sont identiques à ceux de l'année dernière.

Le budget « Transports scolaires » octroyé sur l'année civile 2020, en élémentaire et en maternelle, a été utilisé pour l'achat de fournitures (papeterie et matériel de sport) et de livres de BCD.

Les crédits abonnements :
L'école primaire a renouvelé, à ce jour, son abonnement à :

- **Livreval proposant un environnement numérique de travail** permettant de gérer en ligne les livrets d'évaluation des élèves (7,20 € par classe) auxquels les parents ont accès une fois le livret de chaque période finalisé grâce aux identifiants transmis par chaque enseignant.
- **Hibouthèque**, un logiciel documentaire qui permet de gérer une bibliothèque.
  L'outil informatique permet aux élèves de travailler des compétences numériques grâce au prêt en ligne et permet aux enseignants de plus facilement accéder et mieux connaître le fond documentaire de l'école (thème, personnage, auteur…).

Crédits liés aux actions 2020-2021 du projet d'école
La Ville de Vénissieux apporte son concours au projet d'école en finançant à hauteur de 100,00 € l'action « La boutique Lévy ».

Parc informatique
2 classes ont déjà été équipées d'un VPI (VidéoProjecteur Interactif) et d'1 pc portable (classe de CE2 et de CM1 CM2).
Cette année c'est la classe de CP qui devrait être prochainement équipée d'1 VPI avec 1 ordinateur portable associé.
2 PC portables seront aussi prochainement ajoutés à l'actuel parc informatique de l'école.

Travaux réalisés :
- *remplacement des portails de la cour élémentaire et de la cour maternelle,*
- *remplacement de la clôture de la cour en élémentaire.*

- **Subvention du Conseil de Parents d'Elèves (CPE)**

Le budget avait été présenté à M. Buisine fin juin en visioconférence.

2019-2020	**SOLDE EXERCICE 2018-2019 au 1er septembre 2019**			2 476,25
	Subvention CPE septembre 2019	**1 600,00**		4 076,25
	Action "Improvisations théâtrales…"		903,00	*3 173,25*
	Spectacle Impro'minots		610,00	*2 563,25*
	Spectacle Les voies de la Parité		75,00	2 488,25
	Cie Traction avant - action 2018 2019 Laïcité CM		130,00	2 358,25
	Grand frais - goûter foulée de l'école		58,07	2 300,18
	Carrefour : foulée de l'école - jus de fruits		30,03	2 270,15
	Casal sport + Mondial tissu : foulées		57,01	2 213,14
2020-2021	**SOLDE EXERCICE 2019-2020 au 1er septembre 2020**			2 213,14
	Subvention CPE septembre 2020	**500,00**		2 713,14

L'année dernière le confinement et donc le contexte sanitaire a donné un coût d'arrêt aux nombreux projets (et donc sorties) qui devaient être conduits ou finalisés entre mars et juin. Cela explique le solde encore disponible.
Par ailleurs, lors de l'assemblée générale, le conseil de parents d'élèves élus a apporté une contribution supplémentaire de 500 euros à l'école. Ces fonds seront utilisés pour assurer le financement des actions pédagogiques du projet d'école (par l'achat de matériel, pour réduire le coût d'une sortie…) quand on aura des perspectives plus claires.
M. Buisine précise qu'u regard du solde encore disponible et le fait qu'il y ait eu moins d'activités organisées par le CPE du fait du confinement l'année précédente et donc moins de bénéfices, la subvention versée cette année a été revue à la baisse. Cependant si l'école avait besoin d'un financement particulier sur un projet, le CPE reste bien évidemment disponible.

Les différents fonds versés à l'école provenant de la Mairie, des parents d'élèves, du conseil de parents d'élèves sont gérés dans le cadre de coopératives scolaires affiliées à l'**Office Central de la Coopération à l'Ecole** (OCCE).
Au terme de chaque année scolaire, les enseignants en charge d'une coopérative présentent un bilan financier contrôlé par l'OCCE.
A la fin de l'année scolaire, chaque enseignant porte aussi à la connaissance des familles, via le cahier de liaison, le bilan des activités menées et leur financement.
Il est rappelé que la participation des familles de 18 € (ou plus pour les parents qui le souhaitent) à la coopérative scolaire est facultative.

L'année dernière, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles en mars, la participation des familles qui n'avait pas été utilisée leur a été reversée en juillet. Certains parents ont fait le choix de ne pas demander de remboursement ; ces dons seront utilisés pour financer les activités éducatives de l'école.

7. Temps périscolaire : projet et organisation

- Garderies du matin

Courant octobre, les écoles ont été informées de la mise en place possible d'une garderie du matin selon les informations ci-dessous :
« Dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité des temps de l'enfant, l'équipe municipale a décidé la mise en place de garderies du matin. Cette garderie tarifée pourrait être proposée dans le courant du 1er trimestre 2021 dans les écoles, les jours de classe, de 7h30 à 8h20 avec possibilité d'un accueil échelonné entre 7h30 et 8h00. Les familles ont été consultées quant à leur besoin de garde via un questionnaire à remplir en ligne (clos le 28/09). »

Mme Carcouet et Mme Charrel n'étant pas présentes, il s'agirait ce soir de faire un recueil des questions qui se posent dans la perspective de l'organisation de cet accueil du matin afin que les services de la Ville puissent apporter des éléments de réponse.

Quelles sont les suites données à cette consultation dans l'organisation de cette garderie : horaires, encadrement assuré par le personnel de l'école ou du personnel extérieur, type d'inscription (annuelle, à la demande des familles), locaux utilisés, quels tarifs (ou fourchettes de prix) et surtout quelle vigilance quant aux élèves qui fréquenteraient déjà la cantine et/ou le temps périscolaire du soir… ?

M. Buisine indique qu'il y a eu effectivement 2 questionnaires soumis aux familles, le premier portant sur l'intérêt possible de ce dispositif. A ce jour, il n'y a pas eu pas eu de retour depuis ni en tant que Vénissian, ni en tant que représentant de parents d'élèves.
Il est étonnant de voir que cette demande formulée à plusieurs reprises de manière générale à Vénissieux, il y a 2 ans et qui avait reçu un refus catégorique car à l'époque impossible dans sa mise en œuvre le devient maintenant. La période électorale a peut-être aidé ?
Cela reste cependant une bonne chose que cette proposition soit faite.

M. Vito apporte quelques précisions. Le sondage des familles avait pour but entre autres d'évaluer les effectifs potentiels (quelles familles seraient concernées par ce mode de garde ?). A priori, l'encadrement serait assuré par le personnel de la DEB (Direction Ecoles et Bâtiments). Les Maisons de l'Enfance ont reçu aussi pour consigne de recenser les animateurs qui seraient volontaires pour encadrer ce temps dans la perspective d'une mise en place en janvier, sous réserve de confirmation.

Mme Benchalal précise pour les parents d'élèves qu'il s'agit quand on parle du personnel la DEB dans les écoles des atsem en maternelle et des ADE (agents des écoles en charge de l'entretien des locaux en élémentaire et du service dans les cantines). Les ADE n'ayant pas pour mission première d'assurer les temps éducatifs auprès des enfants hors temps de repas, les atsem seraient alors le personnel mobilisé sur cet accueil ?
Mme Carcouet devrait apporter prochainement par mail des réponses à la lecture du compte-rendu qui sera transmis au plus vite.

M. Buisine regrette, malgré la présence de M. Vito, l'absence de représentant de la Ville (élu ou un cadre de la Direction Education) pour apporter des réponses aux questions portées à l'ordre du jour. Le contexte est désagréable pour tous mais chacun fait l'effort d'être présent ce soir et cela d'autant plus que l'absence de Mme Charrel, dernièrement élue vient rappeler l'absence de son prédécesseur au conseil d'école depuis plusieurs années à Lévy. Il est dommage de ne pas avoir d'interlocuteurs le jour même malgré l'ordre du jour envoyé en amont.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité des temps de l'enfant, l'équipe municipale a décidé la mise en place de garderies le matin. Cette garderie tarifée pourrait être proposée dans le courant du 1er trimestre 2021 dans l'ensemble des groupes scolaires de la Ville les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 avec possibilité d'accueils échelonnés entre 7h30 et 8h00.
Pour proposer une organisation la plus adaptée possible, la Ville a interrogé les besoins de garde des familles via un questionnaire à remplir en ligne (clôture au 28/09). Les résultats de ce sondage sont en cours d'étude. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement aux familles.

Par ailleurs, M. Buisine souhaite faire part de 2 observations quant à l'organisation du temps méridien qui ne s'adressent pas exclusivement à M. Vito :

- *que le rappel soit fait quant à l'obligation du port du masque à la cantine pour le personnel municipal, notamment le personnel en contact avec la nourriture (problème qui a été fait remonter à plusieurs reprises),*
- *le placement en quinconce des élèves à table pour limiter les contacts en début d'année n'est semble-t-il plus possible alors que le protocole sanitaire a été renforcé (par le port obligatoire du masque par les élèves).*

M. Vito apporte quelques précisions. Sur le port du masque, il reste vigilant sur le respect de la règle et

par les animateurs et les ADE. Il a été effectivement porté à sa connaissance les plaintes de parents.
En ce qui concerne les animatrices, il précise qu'elles sont amenées à retirer leur masque à table pour manger. Lors des déplacements dans le réfectoire, elles ont pour consigne de le remettre.
Ce sera cependant rappelé lors de prochaines réunions et aux animatrices et aux ADE.
Sur le placement à table, à la rentrée, il n'était plus question de distanciation physique mais de limitation du brassage des groupes d'élèves. Le protocole actuel exige donc un placement par groupe et une distanciation entre chaque groupe et non plus 1 mètre de distance entre chaque élève.
Le respect du protocole est la règle en essayant d'harmoniser les contraintes qui s'imposent au personnel Education de la Ville et celles du personnel Ecoles et Bâtiments. Le positionnement de 3 élèves par table a un effet quant à la convivialité entre les enfants et dans le travail les ADE. La DEB a décidé de ne plus organiser ainsi les services de cantine.
Ces interrogations seront aussi transmises à Mme Carcouet.

M. Buisine précise que ces questionnements ne s'adressaient pas spécifiquement à M. Vito (la question sur le port du masque concerne plus spécifiquement le personnel de service) et souhaiterait que soit aussi reposée la possibilité d'un placement en quinconce pour permettre malgré tout d'assurer une certaine distance entre les enfants en cette période plus difficile.

Mme Benchalal ajoute qu'il y a peut-être un rééquilibrage à faire entre les contraintes du personnel d'animation qui travaille sous l'autorité de la Direction Education et celles des ADE qui travaillent sous la direction Ecole et Bâtiments. A priori, chacun est dans l'attente d'un protocole de la Ville adapté aux nouvelles mesures en vigueur depuis le 2 novembre et qu'une fois ce protocole transmis, chacun aura une vision claire de ce qu'il peut faire ou ne pas faire.

Protocole sanitaire Covid en vigueur dans les écoles :
Un nouveau protocole sanitaire est applicable à compter du 2 novembre.
La Ville assure la mise à disposition de savon et essuie-mains jetable à usage unique dans l'ensemble des sanitaires utilisés par les élèves ainsi que la désinfection quotidienne des locaux. Les personnels municipaux sont dotés de masques chirurgicaux et respectent les gestes barrière.
Depuis le 1er septembre 2020, la Ville met à disposition du gel hydro alcoolique pour l'ensemble des parents d'élèves de maternelle amenés à pénétrer dans les bâtiments pour accompagner leurs enfants.
Durant les temps périscolaires, les animateurs se conforment au protocole spécifique aux accueils de loisirs.
Sur le temps scolaire, il revient à chaque direction d'école d'assurer l'application du protocole sanitaire et d'organiser, au besoin, des arrivées et départs échelonnés et multiplier les voies d'accès pour éviter tout attroupement d'élèves.
Dorénavant, une fermeture de classe ne peut être prononcée qu'à partir de 3 cas positifs à la Covid-19 au sein d'une même classe.

La Ville travaille de concert avec les trois Inspectrices de l'Education Nationale afin de garantir un accueil sécuritaire pour tous au sein des écoles.

- Temps méridien et du soir

M. Vito indique que les effectifs sur le temps méridien en élémentaire ont augmenté depuis la rentrée des classes ; en septembre on comptait en moyenne 60 élèves à la cantine contre 80 à 90 aujourd'hui.

- **Temps méridien (11h30-13h35) en élémentaire**

organisé par	Maison de l'Enfance Joliot Curie (ME)
Fréquentation	En moyenne, 80 (lundi et jeudi) à 92 à 95 (mardi et vendredi) par jour
Locaux utilisés	Cour, gymnase, 1 salle mutualisée au 2ème étage, 2 bungalows

- **Temps du soir (16h45-18h) en élémentaire et maternelle**

organisé par	Maison de l'Enfance Joliot Curie
Fréquentation	33 élèves par jour (19 en élémentaire et 14 en maternelle)
Locaux utilisés	Cour, 1 salle mutualisée au 2eme étage, 2 bungalows, salle de motricité

Les projets de l'année ont été précédemment été présentés par les enseignants.

8. Sécurité :

- Exercices d'évacuation en cas d'incendie obligatoires

  Exercices qui doivent être réalisés par toute personne présente dans les bâtiments (personnel de l'école, élèves, usagers des AMAP…) au moment de l'exercice.
  Trois exercices d'évacuation d'urgence sont programmés dans l'année scolaire afin de s'assurer que chacun ait bien connaissance des modalités d'évacuation (adultes et enfants) :
  - le premier a lieu le lundi 21 septembre en élémentaire et le mardi 22 septembre en maternelle A. Le personnel et les élèves sont informés de la date de l'exercice et s'y préparent. Cet exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions.
  - le 2ème exercice a lieu au 2ème trimestre de l'année scolaire. Seul le personnel, est informé de la date de l'exercice.
  - le troisième exercice a lieu avant la fin de l'année scolaire. Seule la directrice et le gardien de l'école connaissent la date de l'exercice.

  L'objectif est de préparer au mieux les élèves et le personnel à évacuer le bâtiment et se mettre en sécurité en cas d'incendie.

- Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le PPMS face aux risques majeurs est actualisé chaque année pour assurer la sécurité de tous dans l'école. Le risque majeur est un danger caractérisé par sa très faible fréquence (voire sa rareté) et par sa très grande gravité au regard du très grand nombre de personnes susceptibles d'être menacées et des dommages importants qui peuvent être occasionnés.

La ville de Vénissieux peut être confrontée à 3 grands types de risques majeurs :
- le risque naturel et plus particulièrement le risque de séisme,
- le risque technologique et plus particulièrement l'accident industriel résultat d'un transport de marchandises dangereuses (pollution de l'air, explosion), la rupture de barrage (le barrage de Vouglans dans le Jura qui se trouve à 120 km pourrait être à l'origine d'une inondation dans le Rhône),
- le risque attentat-intrusion avec le plan Vigipirate qui a été au regard de l'actualité élevé à son niveau le plus haut.

2 exercices sont obligatoires dans l'année dont 1 en cas d'attentat intrusion.
Le premier exercice de confinement en cas d'intrusion a été réalisé lundi 12 octobre matin. Les familles ont été préalablement tenues informées via le cahier de liaison.
Les élèves sont préparés en amont par les enseignants dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Pour les enfants les plus jeunes, l'exercice a été présenté sous la forme d'un jeu de cache-cache.

A l'issue de ces exercices, une fiche-bilan est adressée à la direction académique et à la Mairie. Le PPMS est aussi transmis. Dans ce document sont répertoriés, entre autres, le rôle de chacun, le matériel mis à disposition, les consignes à appliquer et par les adultes et par les enfants.
Les obstacles constatés sont les mêmes que les années précédentes :

- le système d'alerte actuel est la corne de brume qui, pour être audible par le plus grand nombre, doit être actionnée à l'extérieur, dans la cour ; ce n'est donc pas un système d'alerte efficace outre le fait que la corne de brume peut ne pas fonctionner (fuite de gaz),

Qu'en est-il de l'expérimentation menée à l'école Paul Langevin dans l'utilisation d'une alarme interne. A l'issue de cette expérimentation, la Ville a-t-elle opté pour cette solution ?

À ce jour, le déploiement d'un système d'alerte en cas d'attentat-intrusion n'a pas été acté.

- l'absence de verrou sur les portes de communication entre les salles rend le confinement peu efficace.

Le prochain exercice « risques majeurs » sera programmé au cours du 2ème trimestre de l'année scolaire. Les parents seront informés et de la date et de nouveau des consignes à appliquer en cas d'alerte.

- Sécurité routière aux abords de l'école :

Quel est le nombre de passages de la police municipale devant l'école depuis la rentrée et nombre de verbalisations effectuées ?
Ces passages étaient réguliers à une époque pour répondre notamment au problème de sécurité lié au stationnement dangereux, mais il semble que ce ne soit plus le cas précise M. Buisine.,
Lors d'une réunion en Mairie avec Mme Callut, anciennement adjointe à l'Education, il avait été convenu qu'un état statistique serait présenté.

- La police municipale réalise autant de passages que possible aux heures d'entrée et de sortie des élèves. L'ensemble des 21 groupes scolaires de la Ville sollicite les passages de la police, ce qui explique l'impossibilité d'une présence continue d'un équipage.
- 6 passages ont été effectués depuis la rentrée en plus du Stop Ecole. 8 PV ont été dressés et 14 rappels à la loi ont été faits.

Mme Benchalal clôture le conseil à 20h16 et remercie ses membres d'avoir patienter au-delà de 20h, et d'avoir fait en sorte de pouvoir maintenir en visioconférence ce 1er conseil d'école

Prochain conseil d'école : jeudi 4 février 2021 à 18h

La Directrice de l'école primaire, Mme Benchalal